

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 20/04/26.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 : 2026.04.20 - CCAS - 01 - 2026 - AR



Publié le :

20 AVR. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 ;

VU la délibération n°2026-009 en date du 2 avril 2026 fixant l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal et sept membres nommés par le Maire, outre le Maire Président ;

VU l'avis de renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale publié par voie d'affichage en mairie en date du 23 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommé en qualité d'Administrateur du CCAS :

Monsieur Jean-Marie DENAYER, représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, sur proposition de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

ARTICLE 2 : Cet administrateur est nommé pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à l'intéressé.

Caluire et Cuire, le 20 AVR. 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 20/04/2026

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 : 20260420-CCAS-02-2026-AR



Publié le :

20 AVR. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 ;

VU la délibération n°2026-009 en date du 2 avril 2026 fixant l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal et sept membres nommés par le Maire, outre le Maire Président ;

VU l'avis de renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale publié par voie d'affichage en mairie en date du 23 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommée en qualité d'Administratrice du CCAS :

Madame Martine GENTAZ, personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, sur proposition du Secours Catholique.

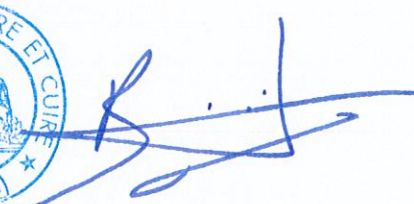
ARTICLE 2 : Cette administratrice est nommée pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le 20 AVR. 2026




Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 20/04/26.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 .. 2026-009 - CCAS - 03 - 2026 - AR



Publié le :

20 AVR. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 ;

VU la délibération n°2026-009 en date du 2 avril 2026 fixant l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal et sept membres nommés par le Maire, outre le Maire Président ;

VU l'avis de renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale publié par voie d'affichage en mairie en date du 23 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommée en qualité d'Administratrice du CCAS :

Madame Caroline GRANGER, représentante des associations familiales, sur proposition de l'Association des Centre Sociaux de Caluire et Cuire.

ARTICLE 2 : Cette administratrice est nommée pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le 20 AVR. 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 20/04/2026.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 : 20260420 - CCAS - du 2026 - AR



Publié le :

20 AVR. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 ;

VU la délibération n°2026-009 en date du 2 avril 2026 fixant l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal et sept membres nommés par le Maire, outre le Maire Président ;

VU l'avis de renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale publié par voie d'affichage en mairie en date du 23 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommé en qualité d'Administrateur du CCAS :

Monsieur Patrick GUILLAUD, personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

ARTICLE 2 : Cet administrateur est nommé pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à l'intéressé.

Caluire et Cuire, le 20 AVR. 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 20/4/26.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 - 2026-009 - CCAS - OS - 2026 - 12



Publié le :

20 AVR. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 ;

VU la délibération n°2026-009 en date du 2 avril 2026 fixant l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal et sept membres nommés par le Maire, outre le Maire Président ;

VU l'avis de renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale publié par voie d'affichage en mairie en date du 23 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommée en qualité d'Administratrice du CCAS :

Madame Delphine MARTIN, personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

ARTICLE 2 : Cette administratrice est nommée pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le 20 AVR. 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 20/04/26.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 - 2026 CALUIRE - CCAS - 06 - 2025 - AR



Publié le :

20 AVR. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 ;

VU la délibération n°2026-009 en date du 2 avril 2026 fixant l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal et sept membres nommés par le Maire, outre le Maire Président ;

VU l'avis de renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale publié par voie d'affichage en mairie en date du 23 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommée en qualité d'Administratrice du CCAS :

Madame Isabelle MONTAGNE, représentante des associations de personnes handicapées du département, sur proposition de l'Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour Personnes Déficiantes, ALGED.

ARTICLE 2 : Cette administratrice est nommée pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le 20 AVR. 2026



Bastien JOINT

Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE

Accusé de réception

Reçu le 20/04/2026.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 - 2026-04-20 - CCAS - 07 - 2026 AR



Publié le :

20 AVR. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 ;

VU la délibération n°2026-009 en date du 2 avril 2026 fixant l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal et sept membres nommés par le Maire, outre le Maire Président ;

VU l'avis de renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale publié par voie d'affichage en mairie en date du 23 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommée en qualité d'Administratrice du CCAS :

Madame Brigitte TRIQUIGNEAUX, représentante des associations qui oeuvrent dans de domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'association "Coup de Pouce".

ARTICLE 2 : Cette administratrice est nommée pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le

20 AVR. 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon